

OBJET :

**DÉCISION
MODIFICATIVE N°3
DU BUDGET ANNEXE
EAU POTABLE
ANNÉE 2021**

Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération, légalement convoqué le 07 décembre 2021 s'est réuni à Montbrison à 19h30 le mardi 14 décembre 2021, sous la présidence de Monsieur Christophe BAZILE.

Présents : Marc ARCHER, René AVRIL, Gérard BAROU, Christiane BAYET, Christophe BAZILE, Hervé BEAL, Abderrahim BENTAYEB, Lyliane BEYNEL, Georges BONCOMPAIN, Roland BONNEFOI, Jean-Yves BONNEFOY, Sylvie BONNET, Roland BOST, Jean-Pierre BRAT, Hervé BRU, David BUISSON, Martine CHARLES, Thierry CHAVAREN, Laure CHAZELLE, Jean-Baptiste CHOSSY, Evelyne CHOUVIER, Patrice COUCHAUD, Claudine COURT, Bernard COUTANSON, Béatrice DAUPHIN, Bertrand DAVAL, Jean-Luc DAVAL-POMMIER, Julien DEGOUT, Jean Maxence DEMONCHY, Serge DERORY, Christophe DESTRAS, Thierry DEVILLE, Marcelle DJOUHARA, Catherine DOUBLET, Pierre DREVET, Daniel DUBOST, Jean-Marc DUFIX, Yves DUPORT, Joël EPINAT, Stéphanie FAYARD, Colette FERRAND, Alban FONTENILLE, François FORCHEZ, Jean-Paul FORESTIER, André GACHET, Carine GANDREY, Pierre GARBIL, Olivier GAULIN, André GAY, Sylvie GENE BRIER, Pierre GIRAUD, Nicole GIRODON, Valéry GOUTTEFARDE, Jean Marc GRANGE, Serge GRANJON, Martine GRIVILLERS, Dominique GUILLIN, Alféo GUIOTTO, Thierry HAREUX, Michel JASLEIRE, Jean-René JOANDEL, Olivier JOLY, Michelle JOURJON, Eric LARDON, Alain LAURENDON, Patrick LEDIEU, Alain LIMOUSIN, Cécile MARRIETTE, Yves MARTIN, Christelle MASSON, François MATHEVET, Martine MATRAT, Rachel MEUNIER-FAVIER, Frédéric MILLET, Mickaël MIOMANDRE, Thierry MISSONNIER, Alexandre PALMIER, Quentin PÂQUET, Marc PELARDY, Pascale PELOUX, Hervé PEYRONNET, Christophe POCHON, Ghyslaine POYET, Frédéric PUGNET, Monique REY, Michel ROBIN, Patrick ROMESTAING, Julien RONZIER, David SARRY, Frédérique SERET, Christian SOULIER, Georges THOMAS, Jean-Paul TISSOT, Yannick TOURAND, Bernard TRANCHANT, Pierre VERDIER, Gérard VERNET, Stéphane VILLARD

Absents remplacés : Christian CASSULO par Pierre-François CHAUT, Simone CHRISTIN-LAFOND par René SUCHET, Thierry GOUBY par Adeline BOURSIER, Jean-Philippe MONTAGNE par Sylvain BROSSETTE

Pouvoirs : André BARTHELEMY à Dominique GUILLIN, Stéphanie BOUCHARD à David BUISSON, Christophe BRETTON à Pierre VERDIER, Annick BRUNEL à Christian SOULIER, Pierre CONTRINO à Jean-Paul FORESTIER, Géraldine DERGELET à Olivier GAULIN, Jean-Marc DUMAS à Jean-Luc DAVAL-POMMIER, René FRANÇON à Jean-Baptiste CHOSSY, Jean-Claude GARDE à Serge DERORY, Flora GAUTIER à Béatrice DAUPHIN, Cindy GIARDINA à Christiane BAYET, Marie-Thérèse GIRY à Alban FONTENILLE, Valérie HALVICK à François FORCHEZ, Nathalie LE GALL à Ghyslaine POYET, Gilbert LORENZI à Pascale PELOUX, Rambert PALIARD à Quentin PÂQUET, Marie-Gabrielle PFISTER à Christophe BAZILE, Nicole PINEY à Yves

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20211214-20211214_CC_D42-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2021



MARTIN, Pascal ROCHE à David SARRY, Pierre-Jean ROCHETTE à Patrick LEDIEU, Carole TAVITIAN à François MATHEVET, Gilles THOMAS à Pierre VERDIER

Absents excusés : Christiane BRUN-JARRY, Paul DUCHAMPT, Marie-Thérèse GAGNAIRE, Gérard PEYCELON

Secrétaire de séance : COUCHAUD Patrice

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	128
Nombre de membres présents :	102
Nombre de membres suppléés	4
Nombre de pouvoirs :	22
Nombre de membres absents non représentés :	4
Nombre de votants :	124

Vu l'arrêté préfectoral n° 2017-410 du 16 octobre 2017 portant modification des statuts de Loire Forez agglomération,

Vu l'article L5211-1 et suivants et L5216-5 et suivants du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 15 décembre 2020 par laquelle le conseil communautaire a adopté le budget primitif de l'exercice 2021,

Considérant la nécessité de procéder à de nouveaux ajustements de crédits sur le budget annexe eau potable, il est proposé de procéder à l'inscription des sommes suivantes :

Le projet de décision modificative n°3 du budget annexe eau potable s'équilibre en section de fonctionnement à hauteur de 133 000 € avec :

- L'inscription des écritures de fin d'exercice des travaux en régie
- L'ajustement des prévisions au chapitre 014 au titre des reversements à l'Agence de l'Eau 2020 pour 240 000 €
- L'inscription de crédits au chapitre 74 au titre des subventions animation de contrats sur captage 2021 pour 34 000 €
- L'inscription de crédits au chapitre 77 pour 49 000 € (factures Aqualter payées en doublon en 2020)
- L'ajustement des prévisions au chapitre 011

Pour la section d'investissement, le projet de DM n°3 du budget annexe eau potable s'équilibre à hauteur de 2 440 000 € avec les ajustements de crédits détaillés ci-après :

- L'inscription des écritures de fin d'exercice des travaux en régie
- Ajustements de crédits en dépenses et recettes au chapitre 041 (écritures d'ordre) relatifs au refinancement de la dette
- Les écritures comptables liées aux conventions de transfert en dépenses et en recettes
- L'ajustement des dépenses imprévues d'investissement (-50 000 €)

DM n°3 - Budget Annexe Eau Potable Loire Forez 2021
(budget géré en M49 et voté HT)

Section de fonctionnement

Imputat° budgétaire		Libellé	Dépenses	Recettes
Art.	Chap.			
611	011	Ajustement des prévisions au chapitre 011 Lignes de réserve pour équilibre budgétaire	-107 000	
706129	014	Ajustement des prévisions au chapitre 014 Atténuation de produit (reversement redevance AELB année 2020)	240 000	
		Ouverture de crédits pour les écritures de travaux en régie (fin d'exercice 2021)		
722	042	Production immobilisée		50 000
748	74	Ajustement chapitre 74 Animation contrat sur captages		34 000
773	77	Ajustement chapitre 77 Factures Aqualter 2020 en doublon		49 000
TOTAL			133 000	133 000

0,00

Section d'investissement

Art.	Chap.	Libellé	Dépenses	Recettes
020	020	Dépenses imprévues d'investissement	-50 000	
		Refinancement de la dette - capitalisation des IRA (écritures d'ordre budgétaire)		
166	041	Refinancement de la dette	745 000	
1641	041	Emprunt en euros		745 000
		Transfert de crédit pour remboursement des avances forfaitaires (écritures d'ordre)		
238	23	Remboursement d'avances forfaitaires	-200 000	
238	041	Remboursement d'avances forfaitaires	200 000	
		Ecritures comptables (conventions de transfert)		
1641	16	Emprunts en euros		645 000
1318	13	Subvention d'investissement		1 050 000
21531	21	Réseaux d'adduction d'eau	1 680 000	
2315	23	Immobilisations en cours	15 000	
		Ouverture de crédits pour les écritures de travaux en régie (fin d'exercice 2021)		
2315	040	Installations, matériel et outillages techniques	50 000	
TOTAL			2 440 000	2 440 000

Après en avoir délibéré par 124 voix pour, le conseil communautaire :

- approuve la décision modificative de crédits n°3 du budget annexe eau potable pour l'exercice 2021.

Fait et délibéré, à Montbrison, le 14 décembre 2021.

Ont signé, au registre, les membres présents.

Le Président
Christophe BAZILE

Le Président,

- certifie que le présent acte est exécutoire en application des dispositions de l'article L2131 du CGCT, transmis en sous-préfecture

- informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon via le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication

Pour le Président, par délégation,
Virginie AULAS,
directrice générale des services